



DRÔME ARDÈCHE BASKET BALL
RÈGLEMENTS PARTICULIERS DRÔME ARDÈCHE
2018 - 2019



LA PASSION EN GRAND...

Sommaire Règlements Particuliers

Seniors Masculins

PRE-REGIONALE Masculine	Page 03
DEPARTEMENTALE Masculine 2	Page 05
DEPARTEMENTALE Masculine 3	Page 06
DEPARTEMENTALE Masculine 4	Page 07

Seniors Féminines

PRE-REGIONALE Féminine	Page 08
DEPARTEMENTALE Féminine 2	Page 10
DEPARTEMENTALE Féminine 3	Page 11

Catégories jeunes

U20 Masculins	Page 12
U18 Féminins	Page 13
U17 Masculins	Page 16
U15 Masculins	Page 19
U15 Féminines	Page 22
U13 Masculins	Page 25
U13 Féminines	Page 29

SENIORS MASCULINS

I- PRE-REGIONALES MASCULINE (PRM) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Pré-Régional Masculine départemental (PRM) qualificatif pour le Championnat Régional Masculine 3 (RM3)

1.1 CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de la REGION MASCULINE 3 de la saison précédente.
- Le(s) premier(s) montant de la DÉPARTEMENTALE MASCULINE 2 de la saison précédente.
- Les clubs les mieux classés de la PRE-RÉGIONALE MASCULINE de la saison précédente.

1.2 SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- L'équipe classée première sera CHAMPIONNE DE PRE-REGIONALE MASCULINE et accédera en RM3.
- L'équipe classée douzième descend obligatoirement en Départementale Masculine 2 (et plus en fonction des descentes de RM3).

PLAY OFF :

- Match A : 2^{ème} contre 5^{ème}
- Match B : 3^{ème} contre 4^{ème}

FINALE PLAY OFF

- Le vainqueur du match A contre le vainqueur du match B.
- Le vainqueur des Play Off monte en RM3

1.3 ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : le samedi à 20 heures
- Règlement officiel FFBB

- Dérogation d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié par dérogation dans les délais impartis et **AVEC ACCORD DU CLUB ADVERSE** (voir article 25 des règlements sportifs).
- Rencontre soumise à désignation d'officiels si respect du jour et de l'horaire officiels.

1.4 AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux,

L'équipe classée douzième ne pourra pas prétendre à un éventuel repêchage.

II – DEPARTEMENTAL MASCULINE 2 (DM2) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Départementale Masculine 2 (DM2) qualificatif pour le Championnat Pré Régional Masculin (PRM).

1- CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de la PRE-REGIONALE MASCULINE de la saison précédente.
- Le(s) premier(s) montant de la DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 de la saison précédente.
- Les clubs les mieux classés de la DEPARTEMENTALE MASCULINE 2 de la saison précédente.

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- Le premier accédera en Pré Régionale Masculine et sera CHAMPION DE LA DEPARTEMENTALE MASCULINE 2.
- L'équipe classée douzième descend obligatoirement en DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 (et plus en fonction des descentes de LA PRE-REGIONALE MASCULINE)

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignations d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

4- AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux,

L'équipe classée douzième ne pourra pas prétendre à un éventuel repêchage.

III – DEPARTEMENTAL MASCULINE 3 (DM3) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat départemental masculine 3 (DM3) qualificatif pour le championnat départemental masculine 2. (DM2)

1- CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de la DEPARTEMENTALE MASCULINE 2 de la saison précédente.
- Le(s) premier(s) de chaque poule montant de la DEPARTEMENTALE MASCULINE 4 de la saison précédente.
- Les clubs les mieux classés de la DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 de la saison précédente.

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller et retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- Le premier accédera en DEPARTEMENTALE MASCULINE 2 et sera CHAMPION DEPARTEMENTALE MASCULINE 3.
- Les équipes classées onzième et douzième descendront en DEPARTEMENTALE MASCULINE 4 (et plus en fonction des descentes de LA PRE-REGIONALE MASCULINE).
- La relégation étant obligatoire pour les équipes classées onzième et douzième.

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- Rencontre non soumise à désignation d'officiels

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

4- AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, Suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

Les équipes classées onzième et douzième ne pourront pas prétendre à un éventuel repêchage.

IV – DEPARTEMENTAL MASCULINE 4 (DM4) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de DEPARTEMENTALE MASCULINE 4 (DM4) qualificatif pour le Championnat DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 (DM3).

1- CLUBS QUALIFIES : 16 clubs répartis en 2 poules

- Les clubs (variable) descendant de la catégorie DEPARTEMENTALE MASCULINE 3 de la saison précédente.
- Les clubs inscrits de la saison 2018/2019

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 8 est établi dans chaque poule.
- Les équipes classées premières de chaque poule accéderont en DEPARTEMENTALE MASCULINE 3.
- Une finale aura lieu entre les premiers de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPION DRÔME ARDECHE DE DEPARTEMENTALE MASCULINE 4.

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- Rencontre non soumise à désignation d'officiels

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

4- AUTRES DISPOSITIONS :

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

SENIORS FEMININES

I – PRE-RÉGIONALE FEMININE (PRF) – Saison régulière :

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat Pré Régionale Féminin (PRF) qualificatif pour le Championnat Régionale Féminine 3 (RF3).

1- CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de REGIONALE FEMININE 3 de la saison précédente.
- Le(s) premier(s) montant de la DEPARTEMENTALE FEMININE 2 de la saison précédente.
- Les clubs les mieux classés de la PRE-REGIONALE FEMININE de la saison précédente.

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi
- L'équipe classée première sera CHAMPIONNE DE PRE REGIONALE FEMININE et accédera en RF3.
- L'équipe classée douzième descend obligatoirement en DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (et plus en fonction des descentes de RF3).

PLAY OFF :

- Match A : 2^{ème} contre 5^{ème}
- Match B : 3^{ème} contre 4^{ème}

FINALE PLAY OFF

- Le vainqueur du match A contre le vainqueur du match B.
- Le vainqueur des Play Off monte en RF3

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : le Dimanche à 15 heures 30
- Règlement officiel FFBB
- Dérogation d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié par dérogation dans les délais impartis et **AVEC ACCORD DU CLUB ADVERSE**
- Rencontre soumise à désignation d'officiels si respect du jour et de l'horaire officiels.

4- AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux,

L'équipe classée douzième ne pourra prétendre à un éventuel repêchage.

II – DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (DF2) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat de Départementale Féminine 2 (DF2) qualificatif pour le Championnat Pré Régionale Féminine (PRF).

1- CLUBS QUALIFIES : 12 clubs (1 poule)

- Les clubs (variable) descendant de la PRE-REGIONALE FEMININE de la saison précédente.
- La première de chaque poule montant de DEPARTEMENTALE FEMININE 3 de la saison précédente.
- Les clubs les mieux classés de la DEPARTEMENTALE FEMININE 2 de la saison précédente.

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 12 est établi.
- La première accédera en PRE-REGIONALE FEMININE et sera CHAMPIONNE DE LA DEPARTEMENTALE FEMININE 2.
- Les équipes classées onzième et douzième descendront en DEPARTEMENTALE FEMININE 3 (et plus en fonction des descentes de LA PRE-REGIONALE FEMININE).

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

4- AUTRES DISPOSITIONS

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées et aux descentes, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux,

Les équipes classées onzième et douzième ne pourront prétendre à un éventuel repêchage.

III – DEPARTEMENTALE FEMININE 3 (DF3) – Saison régulière

Le Comité Drôme-Ardèche organise un Championnat DEPARTEMENTALE FEMININE 3 (DF3) qualificatif pour la DEPARTEMENTALE FEMININE 2 (DF2).

1- CLUBS QUALIFIES : 17 clubs répartis en 2 poules

- Les clubs (variable) descendant de la catégorie DEPARTEMENTALE FEMININE 2 de la saison précédente.
- Les clubs inscrits de la saison 2017/2018.

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour à l'issue desquels un classement de 1 à 8 et de 1 à 9 est établi dans chaque poule.
- Les équipes classées premières de chaque poule accéderont en DEPARTEMENTALE FEMININE 2.
- Une finale aura lieu entre les premières de chaque poule pour attribuer le titre de CHAMPIONNE DRÔME ARDECHE DE DEPARTEMENTALE FEMININE 3.

3- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- Rencontre non soumise à désignation d'officiels

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

4- AUTRES DISPOSITIONS :

Le Comité Drôme Ardèche se réserve tous les droits quant aux montées, suivant les modifications qui peuvent être apportées aux différents Championnats Régionaux.

U20

I – U20 MASCULINS

1- CLUBS QUALIFIES :

- 10 clubs (1 poule)

2- SYSTEME DE L'EPREUVE

- Le championnat se déroule en matchs aller/retour.
- A l'issue desquels un classement de 1 à 10 est établi.
- Les équipes classées première, deuxième, troisième et quatrième accèdent aux ½ finales.

3- PARTIES FINALES

½ finales : 18 ou 19 Mai 2019 sur terrain neutre

- Le premier contre le quatrième
- Le deuxième contre le troisième

4- ORGANISATION SPORTIVE :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

CATEGORIES JEUNES

I – U18 FEMININS

DIVISION 1

➤ 1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018

Systeme de l'épreuve :

1 poule de 10 équipes matchs aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 10.

Pour des raisons d'équité, la dernière rencontre aller se jouera sur terrain neutre.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} joueront un match pour rester en Division 1

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ 2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019

Systeme de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes matchs aller/retour.

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- Rencontre non soumise à désignation d'officiels

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Parties Finales Division 1

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018**

Système de l'épreuve : En fonction des clubs inscrits

2 poules de 8 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 8

Pour des raisons d'équité, la rencontre du 10 ou 11 novembre 2018 se jouera sur terrain neutre

Les 2 premiers de chaque poule montent en Division 1

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Système de l'épreuve : en Fonction des clubs inscrits

2 poules de 4 et 1 poule de 5 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 4 ou de 1 à 5

Les premières de chaque poule et la meilleure deuxième (ranking) sont qualifiées pour les ½ finales Division 2

Les deux autres deuxième et les 2 meilleurs troisième (ranking) sont qualifiées pour les ½ finales de Division 3

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

Parties Finales Division 2 et 3

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Si le 2^{eme} n'est pas de la poule C :

1A CONTRE 1B
1C CONTRE 2^{eme}

Si le 3^{eme} est de la poule C :

1A CONTRE 2^{eme}
1B CONTRE 1C

1/2 Finales Division 3 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Deux équipes étant dans la même poule ne pouvant pas se rencontrer en 1/2 finale :

2^{eme} CONTRE 3^{eme}
2^{eme} CONTRE 3^{eme}

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

II – U17 MASCULINS

DIVISION 1

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018**

Systeme de l'épreuve :

1 poule de 10 équipes match aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 10.

Pour des raisons d'équité, la dernière rencontre aller se jouera sur terrain neutre.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} joueront un match pour rester en Élite

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Systeme de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes.

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Parties Finales DIVISION 1

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 09/12/2018**

Système de l'épreuve : En fonction des clubs inscrits

3 poules de 7 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 7

Les premiers de chaque poule et le meilleur deuxième (ranking) montent en Division 1

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Système de l'épreuve : en Fonction des clubs inscrits

3 poules de 6 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 6

Les premiers de chaque poule et le meilleur deuxième (ranking) sont qualifiées pour les ½ finales de Division 2

Les deux autres deuxième et les 2 meilleurs troisième (ranking) sont qualifiées pour les ½ finales de Division 3

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

Parties Finales Division 2 et 3

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Si le 2^{eme} n'est pas de la poule C :

1A CONTRE 1B
1C CONTRE 2^{eme}

Si le 3^{eme} est de la poule C :

1A CONTRE 2^{eme}
1B CONTRE 1C

½ Finales Division 3 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Deux équipes étant dans la même poule ne pouvant pas se rencontrer en ½ finale :

2^{eme} CONTRE 3^{eme}
2^{eme} CONTRE 3^{eme}

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales

III– U15 MASCULINS

DIVISION 1

➤ 1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018

Systeme de l'épreuve :

1 poule de 7 équipes - match aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 7

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} joueront un match pour rester en Élite

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ 2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019

Systeme de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes match aller/retour.

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumis à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Partie Finales DIVISION 1

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 09/12/2018**

Système de l'épreuve : En fonction des clubs inscrits

3 poules de 9 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 9

Les deux premiers de chaque poule et le meilleur troisième (ranking) montent en Division 1

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Système de l'épreuve : en Fonction des clubs inscrits

1 poule de 6 et 3 poules de 5 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 5 ou de 1 à 6

Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ½ finales de Division 2

Les deuxièmes de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales de Division 3

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

Parties Finales Division 2 et 3

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 1B
1C CONTRE 1D

1/2 Finales Division 3 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

2A CONTRE 2B
2C CONTRE 2D

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

IV- U15 FEMININS

DIVISION 1

➤ 1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018

Système de l'épreuve :

1 poule de 7 équipes - match aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 7.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 6^{ème} et 7^{ème} joueront un match pour rester en Élite

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ 2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019

Système de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes match aller/retour.

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Partie Finales Division 1

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1^{er} ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finale

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 09/12/2018**

Systeme de l'épreuve : En fonction des clubs inscrits

2 poules de 8 et 1 poule de 7 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 8

Pour des raisons d'équité, la rencontre du 10 ou 11 novembre 2018 se jouera sur terrain neutre pour les poules B et C

Les deux premiers de chaque poule et le meilleur troisième (ranking) montent en Division 1

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Systeme de l'épreuve : En Fonction des clubs inscrits

2 poules de 6 et 1 poule de 5 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 6

Les premiers de chaque poule et le meilleur deuxième (ranking) sont qualifiés pour les ½ finales de Division 2

Les deux autres deuxième et les deux meilleurs troisième (ranking) sont qualifiés pour les ½ finales de Division 3

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- Rencontre non soumise à désignation d'officiels

Parties Finales Division 2 et 3

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Si le 2^{eme} n'est pas de la poule C :

1A CONTRE 1B
1C CONTRE 2^{eme}

Si le 2^{eme} est de la poule C :

1A CONTRE 2^{eme}
1B CONTRE 1C

1/2 Finales Division 3 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

Deux équipes étant dans la même poule ne pouvant pas se rencontrer en 1/2 finale :

2^{eme} CONTRE 3^{eme}
2^{eme} CONTRE 3^{eme}

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

DIVISION 1

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018**

Systeme de l'épreuve :

1 poule de 8 équipes - match aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 8

Pour des raisons d'équité, la dernière rencontre aller se jouera sur terrain neutre

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} joueront un match pour rester en Élite

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Systeme de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes match aller/retour

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales.

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Autres dispositions :

- Rencontres soumises à désignation d'officiels si respect du jour et de l'heure officiels.
- La défense individuelle est obligatoire et toute forme de défense de zone est interdite ainsi que les écrans.
- Statut de l'entraîneur : se référer au chapitre XIII du statut de l'entraîneur du règlement sportif CD26/07.
- Le Règlement sportif 2018-2019 stipule que l'équipe qui a au minimum 2 espoirs dans son effectif doit s'inscrire et jouer en Élite durant la 1^{ère} phase. Si une équipe refuse ce point du règlement, elle se verra refuser la participation aux phases finales des divisions inférieures (Division 2 et 3).

Partie Finales DIVISION 1

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 09/12/2018**

Système de l'épreuve : En fonction du nombre de clubs inscrits

3 poules de 10 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 10

Pour des raisons d'équité, la rencontre du 10 et 11 novembre 2018 se jouera sur terrain neutre.

Les premiers et deuxième de chaque poule montent en Division 1

L'équipe qui descend de Division 1, les équipes classées 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} joueront en Division 2 en 2^{ème} phase.

Les autres équipes joueront en Division 3 en 2^{ème} phase.

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Division 2

Système de l'épreuve : En fonction du nombre de clubs inscrits

2 poules de 6 - matchs aller-retour

A l'issue des matchs aller-retour un classement sera établi de 1 à 6

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ½ finales de division 2.

Division 3

Système de l'épreuve : En fonction du nombre de clubs inscrits

2 poules de 6 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

Les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour les ½ finales de division 3.

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.

Autres dispositions :

- Rencontre non soumise à désignation d'officiels
- La défense individuelle est obligatoire et toute forme de défense de zone est interdite ainsi que les écrans.
- Le Comité Drôme Ardèche se réserve le droit de modifier le règlement des Divisions 2 et 3 en fonction du nombre d'équipes qui peuvent s'inscrire en deuxième phase.

Parties Finales Division 2

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

Parties Finales Division 3

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

1/2 Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des 1/2 finales

DIVISION 1

➤ **1^{er} Phase du 29/09/2018 au 16/12/2018**

Systeme de l'épreuve :

1 poule de 8 équipes match aller.

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 8.

Pour des raisons d'équité, la dernière rencontre aller se jouera sur terrain neutre.

Les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} joueront un match pour accéder au Championnat régional.

Les équipes classées 7^{ème} et 8^{ème} joueront un match pour rester en Division 1

Ces rencontres auront lieu le 15 ou 16 décembre 2018 sur terrain neutre.

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Systeme de l'épreuve :

2 poules de 6 équipes match aller/retour.

A l'issue des matchs aller/retour un classement sera établi de 1 à 6.

Les deux équipes classées premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales.

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.
- **Rencontre non soumise à désignation d'officiels**

La programmation devra être effective 21 jours avant la date de la rencontre

Autres dispositions :

- Rencontres soumises à désignation d'officiels si respect du jour et de l'heure officiels.
- La défense individuelle est obligatoire et toute forme de défense de zone est interdite ainsi que les écrans.
- Statut de l'entraîneur : se référer au chapitre XIII du statut de l'entraîneur du règlement sportif CD26/07.
- Le Règlement sportif 2018-2019 stipule que l'équipe qui a au minimum 2 espoirs dans son effectif doit s'inscrire et jouer en Élite durant la 1^{ère} phase. Si une équipe refuse ce point du règlement, elle se verra refuser la participation aux phases finales des divisions inférieures (Divisions 2 et 3).

Partie Finales Division 1

Système de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 2B

1B CONTRE 2A

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales

DIVISION 2

➤ **1^{ère} Phase du 29/09/2018 au 09/12/2018**

Système de l'épreuve : En fonction du nombre de clubs inscrits

3 poules de 8 - matchs aller

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 8

Pour des raisons d'équité, la rencontre du 10 et 11 novembre 2018 se jouera sur terrain neutre

Les deux premiers de chaque poule montent en Division 1

➤ **2^{ème} Phase du 12/01/2019 au 05/05/2019**

Système de l'épreuve : En fonction du nombre de clubs inscrits

3 poules de 5 et 1 poule de 4 - matchs aller-retour (sous réserve de nouvelles inscriptions en 2^{ème} phase)

A l'issue des matchs un classement sera établi de 1 à 4 et de 1 à 5

Les premières de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales Division 2

Les deuxièmes de chaque poule sont qualifiées pour les ½ finales de Division 3

Organisation sportive :

- Heure officielle : les clubs recevant décideront des horaires en prenant en compte les distances qui les séparent du club adverse.
- Règlement officiel FFBB
- Changement d'horaire : Toutefois cet horaire pourra être modifié d'un commun accord entre les deux clubs.

Autres dispositions :

- Rencontre non soumise à désignation d'officiels (voir Article 52-4 des règlements sportifs CD26/07)
- La défense individuelle est obligatoire et toute forme de défense de zone est interdite.
- Le Comité Drôme Ardèche se réserve le droit de modifier le règlement des divisions 2 et 3 en fonction du nombre d'équipes qui peuvent s'inscrire en deuxième phase.

Parties Finales Division 2 et 3

Systeme de l'épreuve :

1 SEUL MATCH

½ Finales Division 2 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

1A CONTRE 1B
1C CONTRE 1D

½ Finales Division 3 : Match sur terrain neutre le 18 ou 19 mai 2019

2A CONTRE 2B
2C CONTRE 2D

FINALE : Le Samedi 1 ou Dimanche 2 Juin 2019

Les deux gagnants des ½ finales